

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 7

Artikel: Acquisition de matériel suisse en 1889
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de fer, depuis des années en suspens chez nous, trouve enfin sa solution. Major J. PIAGET.

Major J. PIAGET.

Acquisition de matériel suisse en 1889

L'Assemblée fédérale vient de voter une acquisition importante de matériel de guerre suivant message et projet d'arrêté du Conseil fédéral du 29 mai écoulé, de la teneur ci-après :

Tit. — Nous avons l'honneur de soumettre ci-après à votre approbation le budget pour les acquisitions de matériel de guerre que notre département militaire aura à faire en 1889.

Comme d'habitude, nous aurons soin d'intercaler le montant de ce budget spécial dans le budget annuel.

Sauf deux points, ce budget a été dressé dans l'ordre général suivi jusqu'à ce jour.

Sous le titre : Habillement, sont compris aussi, outre les signes distinctifs des grades et la chaussure, tous les autres objets relatifs à l'habillement et qui précédemment étaient intercalés dans les diverses armes.

Dans le chapitre : Matériel général de corps, on a introduit un nouveau titre : Fortifications nationales, et nous avons l'intention de faire rentrer sous ce titre, à l'avenir, tout le matériel qu'il faudra se procurer à la destination spéciale des fortifications nationales et de ne plus payer ces dépenses sur les crédits affectés aux travaux de fortifications.

D. II. D. a. Habillement.

1. Signes distinctifs de grades	fr.	11,000
2. Chaussure militaire :		
a. Formes	fr.	6,000
b. Part à la chaussure vendue.	»	16,000
		» 22,000
		fr. 33,000

Ad 1. Même chiffre qu'en 1888.

Ad 2, a. Le dépôt primitif de formes, qui en possérait environ environ 10,700 paires et dont on a vendu la plus grande partie, est réduit à environ 4000 paires seulement ; il a donc besoin de 4000 paires au moins pour être complété. Nous espérons pouvoir, sur ce chiffre de 4000 paires, en placer de nouveau 2000 jusqu'à la clôture de l'année budgétaire courante et en remettre le prix à la caisse fédérale. Mais, pour ces 4000 paires nouvelles, il nous faut également la somme de 6000 francs pour les dépenses d'achat

Ad 2, b. Nous avons besoin d'un crédit modéré pour les frais d'emmagasinage de la chaussure, pour l'installation et l'entretien des dépôts ainsi que pour l'instruction des cordonniers ad hoc ; ensuite, nous sommes obligés de faire en sorte que notre dépôt actuel de chaussures (environ 10,000 paires) soit complété au fur et à mesure que des vides se produisent. Nous n'achetons que des chaussures de la meilleure qualité, qui nous reviennent en gros à environ 18 francs la paire ; aussi, par le fait de la concurrence, des chaussures de moindre qualité ne se vendraient pas aisément. C'est pourquoi nous estimons que, pour propager davantage cette chaussure rationnelle, il serait juste d'ordonner provisoirement la vente à un prix réduit, de 15 francs par exemple ; c'est aussi afin de pouvoir exécuter cette mesure que — si nous comptons sur un débit de 4000 paires — nous vous demandons un crédit total de 16,000 francs.

3. Vestons d'exercice pour l'infanterie fr. 300,000

Ad 3. En conformité de notre message spécial du 29 novembre 1887 concernant l'introduction de vestons pour l'infanterie, l'arrêté fédéral du 23 décembre suivant (Rec. off., nouv. série, X, 387) prévoit la fourniture de 18,000 pièces à 16 francs, soit une somme de 288,000 francs pour l'année 1889. L'étoffe achetée pour les vestons d'exercice que l'on a confectionnés pour 1888 n'a, jusqu'à présent, pas été désignée définitivement comme étoffe d'ordonnance ; mais, en général, on en est satisfait. Pour le cas aussi où il paraîtrait utile de le changer, nous prévoyons que le prix d'unité de 16 francs pourra être conservé.

*Frais de nettoyage, d'emmagasinage, de transport de l'étoffe et de transport de la marchandise confectio-*nné fr. 12,000

Comme le nombre des vestons à nettoyer et à emmagasiner pendant l'année budgétaire est encore assez restreint, on pourra réduire de 8000 francs la somme de 20,000 francs portée au budget dans ce but ; par contre, les frais de transport seront, pour le même motif, relativement plus considérables.

En outre, il faudra se procurer 1800 sacs (un sac pour dix vestons), d'une part, pour le transport et, d'autre part, pour l'emmagasinage bien coordonné d'après des numéros de taille.

4. Habits de travail pour la cavalerie fr. 1,200

<i>Ad 4.</i>	<i>a.</i>	Remplacement d'habits de travail usés, pour écuyers et palefreniers	fr. 1,000
	<i>b.</i>	Blouses de travail et d'écurie pour les places d'armes de cavalerie	» 200
Mêmes chiffres que l'année dernière.			
5.	<i>Habits de travail pour l'artillerie.</i>	Cette année, il n'y a pas besoin de compléter.	
6.	<i>Habits de travail pour le génie.</i>	100 pièces sur les places d'armes	fr. 1,500
7.	<i>Articles pour l'hiver</i>	» 293,000

Acquisition de :

45,000 paires de gants d'hiver	à fr. 1.70 = fr. 76,500
45,000 » » ceintures de santé à » 1.70 = » 76,500	
35,000 » » guêtres à » 4.— = » 140,000	

Les renseignements recueillis jusqu'ici sur les prix ont fait reconnaître que les prix d'unité pour les gants et les ceintures pouvaient être notamment réduits.

Une fois ces approvisionnements faits, nous devrons être pourvus des effets accessoires d'hiver nécessaires pour l'élite. La réduction sur le nombre des guêtres est admissible avec le grand nombre de troupes montées de l'élite qui n'ont pas besoin de cet objet d'habillement.

8. <i>Acquisitions pour l'inventaire</i>	fr. 4,000
--	-----------

Les 48 caisses que l'on a payées sur le crédit pour les brassards et les ceintures de santé suffisent pour le transport et l'emmagasinage de ces deux articles, mais elles ne représentent qu'environ 10 % du matériel de transport nécessaire en cas de mobilisation.

Nous prévoyons, avec la somme portée ci-dessus, faire faire encore 200 autres caisses, qui, avec celles que nous avons déjà, compléteront la moitié du matériel dont on a besoin en tout. Pour le remplacement rapide et bien ordonné des effets d'habillement, il est absolument nécessaire et, pour leur emmagasinage, il est utile d'avoir un approvisionnement de caisses de ce genre, convenablement construites et munies d'un cadenas.

Total de l'habillement	fr. 632,700
------------------------	-------------

D. II. D. b. Armement et équipement.**I. ARMES A FEU PORTATIVES****A. Armes neuves.**

8500 fusils à répétition, y compris ceux destinés au remplacement des fusils détruits dans les incendies, à fr. 80	fr. 680,000	Fr.
800 carabines à répétition, à fr. 90	» 72,000	
200 mousquetons à répétition, à fr. 67.	» 13,400	
		765,400

B. Armes remises à neuf.

Remise à neuf d'armes ayant servi	50,000
Mêmes chiffres qu'en 1880.	

Nous n'avons pas jugé à propos, dans ce budget déjà de prendre en considération l'adoption d'un nouveau système de fusil, parce qu'à l'heure qu'il est les expériences et les études préliminaires ne peuvent pas encore être regardées comme terminées. Mais, en épuisant en partie les approvisionnements du matériel employé pour l'ancien système, on prépare néanmoins la transition au nouveau fusil.

II. ARMES BLANCHES.

	Fr. C.	Fr.
1,400 sabres de troupe montée, à	14. —	19,600
2,500 sabres-scie, à	9. —	22,500
900 sabres de pionniers à	10. —	9,000
200 sabres de sergents-majors d'infanterie, à	11. 70	2,340
1,000 sabres-baïonnette pour fourriers d'infanterie, tambours et trompettes, à	9. 20	9,200
		62,640

III. EFFETS D'ÉQUIPEMENT.

	Fr. C.	Fr.
10,000 bretelles de fusil, à	1. 20	12,000
18,000 ceinturons, à	1. 35	24,300
3,000 porte-sabres-sciés, simples, à	1. 30	3,900
1,300 » » avec 2boucles, à	1. 50	1,950
13,000 porte-fourreaux de baïonnette, — fourreaux de baïonnette, ordinaires	1. 30	16,900
1,350 fourreaux de baïonnette, avec passant	1. 40	1,890
13,000 cartouchières pour infanterie, à	4. 45	57,850

300 cartouchières pour cavalerie, à	3. 50	1,050
400 ceinturons pour dragons et guides, à	4. 20	1,680
1,000 ceinturons pour le train, à	4. 20	4,200
250 baudriers de tambour, avec cuissière, à	12. —	3,000
500 gibernes de trompette, à	3. 50	1,750
250 courroies de trompette, à	1. 60	400
100 gibernes de fourriers non montés, avec équipement, à	10. —	1,000
100 gibernes de fourriers montés, avec équipement, à	10. —	1,000
250 bretelles de mousqueton, à	6. —	1,500
100 étuis à revolver, à	3. —	300
150 cordons de revolver, à	—. 50	75
300 équipements de chevaux de cavalerie, au complet, avec housse, à	262. —	78,600
150 chabracques, à	36. —	5,400
300 fourreaux de mousqueton, à	8. 20	2,460
400 gourdes de cavalerie, à	3. 20	1,280
30 fontes de revolver, à	3. 60	108
— sacoches d'ouvriers	—	—
390 licols d'écurie, à	2. 30	897
390 sangles d'écurie, à	2. 20	858
340 couvertures de cheval, à	11. 50	3,910
340 musettes, à	1. 70	578
340 sacs à avoine, à	4. —	1,360
340 paires de filets à fourrage, à	3. 20	1,088
340 cordes à fourrage, à	1. —	340
340 effets de pansage, à	8. 50	2,890
40 haches de campagne, à	3. —	120
120 cornets, à	40. —	4,800
120 bugles, à	41. —	4,920
50 trompettes-basses, à	60. —	3,000
40 altos, à	62. —	2,480
27 barytons en si-b à	72. —	1,944
18 barytons en si-b (hélicons), à	80. —	1,440
30 barytons en mi-b, à	100. —	3,000
300 cordons de trompette, à	2. 80	840
700 » d'embouchures, à	2. —	1,400
300 tambours avec baguettes, à	45. —	13,500
350 peaux de recharge, à	3. 20	1,120
		273,178
Total de l'armement et de l'équipement		fr. 1,451,218

Ad II et III. Cette année encore, nous nous voyons dans l'obligation de prévoir, pour compléter les provisions, l'achat d'une plus grande quantité d'armes blanches et d'effets d'équipement que les années précédentes, afin d'être toujours à peu près au niveau d'une provision double de l'habillement.

D. II. INDEMNITÉS D'ÉQUIPEMENT.

					Fr.	Fr.
260 officiers non montés, à nommer, à					200	52,000
Infanterie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires.	Administration.		
220	5	8	7	20		
160 officiers montés, à nommer, à					500	80,000
Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires.	Vétérinaires.	Administration.	
15	55	12	48	10	20	
2 officiers montés d'artillerie de landwehr, à nommer, à					250	500
83 indemnités supplémentaires à des officiers montés de l'élite, à					300	24,900
Etat-major général.	Infanterie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires.	Administration.	
8	40	2	6	2	25	
17 indemnités supplémentaires à des officiers d'infanterie montés de landwehr, à					50	850
Infanterie.			Sanitaires.			
15			2			
5 indemnités supplémentaires à des lieutenants, secrétaires d'état-major, à					60	300
10 indemnités à des adjudants-sous-officiers, secrétaires d'état-major, à					140	1,400
32 indemnités à des adjudants-sous-officiers non montés ou montés et qui l'étaient déjà comme sous-officiers, à					140	3,520
Infanterie.	Artillerie.	Génie.	Sanitaires.			
20	8	3	1			
10 indemnités à des adjudants-sous-officiers d'artillerie montés qui n'étaient pas montés jusqu'ici, à					150	1,500
Subside pour achat de revolvers par des officiers : 400 revolvers, à					17	6,800
Total des indemnités d'équipement						<u>171,770</u>

Les nombres ci-dessus sont basés sur les besoins résultant de l'expérience faite jusqu'ici, et ils ont été modifiés d'après la diminution qui sera la conséquence de l'adoption de la loi fédérale sur la prolongation du temps de service des officiers.

D. II. H. MATÉRIEL DE GUERRE.

A. *Etats-majors.*

1. Matériel d'instruction, cartes et instruments pour le bureau d'état-major général	fr.	600 —
2. 8 fourgons d'état-major pour brigades d'infanterie de landwehr, à 1,500 francs	»	12,000 —
Total états-majors	fr.	12,600 —

Ad 2. Il est absolument nécessaire que les états-majors de landwehr soient équipés de telle manière qu'ils puissent être mobilisés. C'est pourquoi il faut les pourvoir, comme l'élite, des voitures réglementaires, et nous proposons de faire l'acquisition de la première moitié des fourgons nécessaires pour les brigades d'infanterie.

B. *Infanterie.*a) *Equipement de corps.*

1. Fourgons d'infanterie à compléter . .	fr.	50,000
2. Outils portatifs pour retranchements . .	»	5,000
3. Complétement des effets d'équipement pour fourgons et création d'une réserve de guerre	»	20,000 fr. 75,000

b) *Matériel d'école.*

4. Matériel d'école à compléter dans les divisions . .	»	4,000
		Total infanterie fr. 79,000

Ad 1. Les études et les essais auxquels on procède afin de déterminer quel est le système le plus convenable à adopter pour les fourgons de notre infanterie, en remplacement du matériel actuel ne sont pas encore terminés. Cependant une décision doit être prise à ce sujet avant qu'il soit longtemps, et l'on pourra alors mettre la main successivement aux transformations et aux nouvelles acquisitions nécessaires. C'est pourquoi nous croyons devoir inscrire au budget un crédit, analogue à celui de l'année précédente, dans ce but.

Ad 2. Comme auparavant, pour compléter et remplacer.

Ad 3. Sous ce chiffre, nous avons réuni les rubriques 3, 4 et 5 de 1888. On doit, comme réserve de guerre et jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un certain effectif modéré, continuer l'acquisition de lanternes et, en général, de tous les objets à charger sur les fourgons, tels que caisses de quartier-maître, ustensiles de cuisine, etc. Nous nous référerons à ce sujet aux motifs avancés dans notre message de l'année dernière, et nous ajouterons encore qu'on doit soumettre à une révision le contenu de toutes les caisses de bureau, qu'il faudra aussi compléter, tant de l'élite que de la réserve.

Ad 4. Comme auparavant.

C. Cavalerie.

a) Equipement de corps.

1. Fers et clous pour approvisionner les 24 forges de campagne pour la cavalerie accordées par les budgets de 1887 et 1888	fr. 6,650
2. 3 fusils sur affût et rendre transportables 4 de ces engins.	» 21,000 fr. 27,650

b) Matériel d'instruction et de remonte.

3. 20 selles d'école avec accessoires, à 165 francs	fr. 3,300
4. Effets d'entretien et de pansage :	
50 couvertures de cheval, à 12 francs	fr. 600
50 musettes, à fr. 2 60	» 130
60 effets de pansage au complet, à 10 francs	» 600 » 1,330
5. Remplacement et nouvelles acquisitions de matériel d'instruction	» 1,000
6. 1 caisse de vétérinaire pour les écoles de recrues	» 430 » 6,060
	Total cavalerie fr. 33,710

Ad 1. Maintenant que le ferrage à froid a été soumis à une longue épreuve et qu'il en résulte que c'est une méthode très pratique comme ferrage militaire, nous vous proposons d'accorder le crédit demandé, qui sera suffisant, pour l'équipement des forges de campagne montées dans les dernières années, en les approvisionnant de fers et de clous de cette espèce.

Ad 2. Notre cavalerie, extrêmement faible numériquement, doit absolument être renforcée par l'amélioration de ses moyens d'action, surtout pour les cas où elle serait seule chargée de défendre des passages de rivière, des défilés, etc., contre un ennemi plus fort. L'instructeur en chef de la cavalerie considère comme un renfort important d'adoindre à chaque détachement de cavalerie des fusils sur affût, comme on en emploie en Angleterre.

Pour faire des essais sur une grande échelle avec ce nouvel engin de guerre, nous proposons de faire l'acquisition d'une batterie de ces fusils et de les rendre transportables. Nous en avons déjà un échantillon, et il s'agit donc ici d'en acheter encore trois et de rendre transportable la batterie entière.

Ad 3, 4 et 5. Conforme aux acquisitions des années précédentes.

Ad 6. On ressent fort bien l'absence complète, jusqu'ici, de caisses

de vétérinaire quelque peu convenables sur les places d'armes. Afin de le conserver en bon état pour la campagne, on devrait éviter de se servir, dans ce but, du matériel de corps.

Comme, à l'ordinaire, on n'a pas deux écoles de recrues en même temps, la même caisse pourrait servir pour les différentes places d'armes.

D. Artillerie.

a) Equipement de corps.

1.	24 affûts de recharge avec avant-trains de pièces de 8. ₄ cm. pour les batteries de campagne de l'élite (ligne et parc de dépôt), à 2,400 fr.	fr. 57,000
2.	6 affûts avec avant-trains de pièces de 8. ₄ cm. avec équipement, à 2,400 fr.	» 14,400
3.	8 caissons pour pièces de 8. ₄ cm., à 2,300 francs	» 18,400
4.	Harnais et accessoires	» 75,000
5.	Parties détachées pour matériel d'artillerie	» 5,000 fr. 170,400

b) Matériel d'instruction.

6.	15 pièces d'école de 8. ₄ cm., avec affût, avant-train et équipement, comme 5 ^e et 6 ^e batteries d'école, plus 3 pièces surnuméraires, à 6,600 francs . . .	fr. 99,100
7.	Matériel de tir, abris et matériel d'instruction	» 1,500
8.	Harnais de matériel d'instruction à remplacer	» 15,000
9.	3 caisses de vétérinaire pour les places d'armes	» 1,290 » 116,790

c) Collection de modèles.

10.	Même crédit qu'antérieurement	» 2,500
	Total artillerie	fr. 289,690

Ad 1. Dans le but de conserver le matériel des pièces de campagne de 10.₅ cm., on a enlevé, lorsqu'on a remplacé les 12 batteries de campagne de 10.₅ cm. par des canons frettés de 8.₄ cm., aux batteries de campagne de 8.₄ cm. leurs affûts de recharge, et l'on s'en est servi pour équiper les anciennes batteries de 10.₅ cm. Cela s'est fait dans l'idée qu'on remplacerait successivement plus tard ces affûts de recharge par la voie du budget annuel et de façon que l'effectif légal soit rétabli. Nous inscrivons cette année, pour la première fois, le crédit nécessaire pour la moitié de l'effectif à remplacer.

Ad 2 et 3. Il faut penser, chaque année, à remettre à neuf et à compléter une partie de l'ancien matériel, ordonnance de 1843, qui a souffert par un long usage et qui ne répond plus exactement aux nouvelles exigences. En égard aux forts achats que l'on doit faire d'autre part, nous nous bornerons, cette fois, aux caissons d'une seule batterie. Les anciens caissons et affûts qui deviendront ainsi disponibles pourront être employés utilement à l'augmentation nécessaire de nos batteries d'école de 8.₄ cm. sur les places d'armes, et, en cas de besoin, ils formeront encore une réserve toujours utilisable et bienvenue.

Ad 4. Continuation des acquisitions nécessaires pour remplacer successivement les provisions de harnais, etc., de nos batteries de campagne, qui ont, en partie, été fortement éprouvées par l'usage.

Ad 5. Même chiffre que l'année dernière pour compléter la réserve de guerre des objets d'équipement.

Ad 6. Cette acquisition est absolument nécessaire, car, ensuite de la suppression des batteries de 10.₅ cm., il est indispensable d'avoir maintenant, sur chacune des trois places d'armes, au moins deux batteries d'école de 8.₄ cm. avec une pièce surnuméraire. Cette année, nous ne demandons qu'un crédit pour quatre batteries d'école. Jusqu'ici, on a tâché de suffire aux besoins en partie avec du matériel de corps, ce qui est nuisible au bon état des choses pour la campagne et influe d'une manière fâcheuse sur les batteries prises à partie. Il ne faudra pas seulement se procurer, pour ces deux batteries, les canons frettés, mais encore les affûts et les avant-trains qui manquent.

Ad 7. Pour 1889, il faudra aussi établir les abris nécessaires contre les éclats et compléter le matériel d'instruction.

Ad 8 et 10. Mêmes chiffres et mêmes motifs qu'auparavant.

Ad 9. De même que pour la cavalerie, il est aussi nécessaire de pourvoir de caisses de vétérinaires les écoles d'artillerie, afin que le service vétérinaire puisse s'y faire. Il faudra donc une caisse pour chacune des places d'armes de Bière, de Thoune et de Frauenfeld, où il y a souvent plusieurs écoles en même temps.

E. Génie.

a) Equipement de corps.

1. 16 charriots de pionniers d'infanterie pour les brigades de la landwehr, à 3,600 francs	fr. 57,600
2. Approvisionnement de bois	» 2,000
3. Equarrissage des bois existants	» 3,000
4. Matériel du génie à compléter	» 9,000
5. Outilage pour travaux de fortifications	» 15,000
6. Création d'un approvisionnement de matières explosibles	» 28,000

7. Crédit pour l'approvisionnement de					
rails de chemins de fer	fr. 28,000	fr. 142,600			
<i>b) Matériel d'école.</i>					
8. Modèles et instruments		» 1,000			
	Total génie	fr. 143,600			

Ad 1. Maintenant que l'équipement des bataillons du génie d'élite et des pionniers d'infanterie est au complet, il s'agit d'équiper aussi les troupes du génie de la landwehr. Jusqu'ici, ces troupes n'ont à leur disposition que deux chariots de sapeurs par bataillon et par division, chariots qui ne renferment qu'un nombre très petit et tout à fait insuffisant de gros outils pour les retranchements. Les pionniers d'infanterie de la landwehr sont dépourvus de tout objet d'équipement de corps. Il est donc absolument nécessaire de combler ces lacunes le plus vite qu'il est possible. C'est pourquoi nous prévoyons l'acquisition immédiate de 16 chariots de pionniers d'infanterie, dans l'idée que l'on complétera cet équipement plus tard sans autant se presser et seulement au fur et à mesure qu'augmentera l'effectif, ce qui, pour le génie de landwehr, aura lieu dans le courant des années prochaines.

Ad 2, 3 et 4. Comme d'habitude, pour compléter selon les besoins.

Ad 5. Nos approvisionnements d'outils pour les travaux de fortifications, tels que pelles carrées, pelles rondes, pioches, haches, etc., ont besoin d'être notablement augmentés, si l'on veut qu'ils satisfassent aux exigences et que l'on puisse, même en partie seulement, mettre l'outillage nécessaire à la disposition des ouvriers civils ou des compagnies de pionniers du landsturm qu'on s'adjointra.

Ad 6. La provision de matières explosives achetées il y a environ deux ans est encore à peu près intacte; toutefois, on s'en servira peu à peu, de sorte qu'elle diminuera avec le temps. C'est pourquoi il nous semble prudent, au moins aussi longtemps qu'il n'existera pas en Suisse de fabrique de coton-poudre ou de matières explosives analogues, d'acheter de nouveau, comme approvisionnement indispensable, un chargement de 5000 kilos. Le crédit demandé y suffira.

Ad 7. Les rails de chemin de fer sont un excellent matériel pour la construction de fortifications passagères, d'abord parce qu'ils permettent d'activer notablement les travaux, et ensuite parce qu'ils donnent à ces constructions une force de résistance extraordinaire. Aujourd'hui nous pouvons nous fournir dans les liquidations que font souvent les compagnies de chemins de fer de leurs provisions disponibles. Aussi, pour nous en assurer une petite part modeste pour toutes les éventualités, estimons-nous absolument nécessaire de nous la procurer nous-mêmes, tout en restant dans de sages limites.

C'est pourquoi nous avons l'intention d'établir, en certains points convenables de notre territoire, de grands dépôts de rails, afin de les avoir sous la main en cas de besoin.

Ad 8. L'année dernière, cette rubrique n'a plus paru dans le budget. Nous la reprenons maintenant, car nous devons en prévoir de nouveau l'emploi pour l'année prochaine.

F. Service sanitaire.

a) Equipement de corps.

1.	Matériel sanitaire pour l'état-major d'armée et pour les états-majors de division	fr. 6,600
2.	Matériel sanitaire pour les troupes de la landwehr (brancardiers de l'infanterie et des armes spéciales) . . .	» 33,300
Lazarets de campagne.		
3.	Elite. Approvisionnement de médicaments de conserve.	» 11,700
4.	20 voitures à blessés, à 2,150 francs .	» 43,000
5.	Landwehr. 6 fourgons d'ambulance avec caisses	» 12,000 fr. 106,600

b) Matériel d'hôpital.

6. Matériel de l'hôpital militaire à Thoune
à compléter comme d'habitude. . . fr. 200
7. 500 lits d'hôpitaux avec accessoires, à
150 francs » 75,000 » 75,200

c) Matériel de transport.

8. Equipement de 3 trains sanitaires, avec matériel de pansement » 14,600

d) Matériel d'instruction.

9. Types et modèles	fr.	800
10. Matériel à compléter	»	200
	»	1,000

e) Section vétérinaire.

11. Récipients pour médicaments et matériel de pansement à remplacer pour les écoles et les cours . » 1,000

Total service sanitaire fr. 198,400

Ad 1. Ces acquisitions se justifient par le règlement sur le service sanitaire, du 2 septembre 1887 (article 84). Un fourgon pour le médecin d'armée n'est pas compris dans cette rubrique, mais bien l'équipement personnel des infirmiers attachés aux états-majors.

Ad 2. Cette rubrique renferme principalement l'équipement pour

les 1570 brancardiers de landwehr qui manque encore et dont on a renvoyé l'acquisition jusqu'au dernier moment, parce que ce n'est qu'en 1887 que les brancardiers ont passé dans la landwehr en nombre notable ; en outre, en 1888, vous ne nous avez pas encore accordé le crédit nécessaire pour l'ensemble des trousses de médecin et de l'équipement des sous-officiers dont on avait besoin, et enfin le complément et, en partie, la transformation du matériel sanitaire de corps pour les armes spéciales ont entraîné des dépenses plus considérables que celles qui étaient prévues.

Ad 3. L'approvisionnement, en médicaments de conserve, des lazarets de campagne est d'une absolue nécessité pour préparer la mobilisation. Pour les corps de troupes, cette opération a déjà eu lieu et a donné un très-bon résultat. Elle produit une notable économie et fournit une garantie beaucoup meilleure pour la bonne qualité des médicaments.

Ad 4. Quant aux voitures à blessés, nous nous référerons à notre message pour 1888.

Ad 5. Il manque toujours 6 fourgons d'ambulance pour la landwehr. Nous demanderons, dans un prochain budget, le crédit nécessaire pour l'équipement des 16 fourgons de landwehr.

Ad 7. Des 5000 lits d'hôpitaux qui nous sont nécessaires en minimum, la Confédération n'en a encore que 1000 à sa disposition. Il nous paraît indispensable de ne pas attendre plus longtemps pour se procurer les 4000 lits qui manquent ; pour cela, il y a lieu d'inscrire chaque année au budget une somme convenable dans ce but.

Ad 8. C'est la continuation de l'acquisition commencée l'année dernière.

Ad 9 et 10. Ce sont des rubriques qui doivent revenir chaque année.

Ad 11. Ce crédit servira à remplacer les déchets.

G. Administration.

a) Matériel de corps.

1. 8 unités de subsistance, à 2 voitures chacune = 16 voitures pour les compagnies d'administration de deux divisions de l'élite. Quatrième et dernière acquisition à 6600 francs par unité .	fr. 52,800
--	------------

b) Matériel d'instruction.

2. 4 garnitures de four de compagnie à 4 fours chacune, système Peyer = 16 fours .	fr. 10,500
• 3. 2 chariots à outils à 3300 francs . .	<u>» 6,600</u>
	» 17,100

c) Matériel d'école.

4. Modèles, préparations, bibliothèque, comme les années précédentes	» 300
Total administration	<u>fr. 70,200</u>

Ad 1. Avec ce crédit, le nouveau matériel pour les compagnies d'administration de l'élite sera au complet.

Ad 2 et 3. Le matériel d'instruction ne suffisant pas pour apprendre à charger et à décharger les fours, à paqueter et à dépaqueter les chariots à outils, à connaître le matériel et enfin à mettre en exploitation une boulangerie de campagne que l'on installe de temps à autre, on a été obligé, depuis l'année 1882, de se servir, dans ce but, de l'équipement de corps d'une compagnie d'administration. Par le fréquent usage qu'on en a fait, le matériel de four de cette compagnie a tout naturellement souffert,

Or, afin, d'une part, qu'à l'avenir cette compagnie reste pourvue d'un matériel pouvant supporter la campagne et que, de l'autre, l'insuffisance du matériel d'instruction et d'exploitation ne vienne pas nuire à l'enseignement de ce matériel et aux exercices de boulangerie dans les écoles de recrues, nous avons l'intention de remplacer ce matériel de corps, dont on s'est déjà à tort servi pour le matériel de four nécessaire (16 fours), et de laisser alors en permanence à la disposition des cours d'instruction le vieux matériel en question. Celui-ci pourra, du reste, toujours être utilisé comme matériel de réserve.

De même que les 4 fours attribués au matériel d'instruction, les deux chariots d'outillage disponibles (chariots-types) ne suffisent pas pour l'instruction. Pour les exercices aux chariots, on ne peut, chaque fois, occuper que six hommes ensemble, et il n'est pas utile de former, pour cette branche d'enseignement, plus d'une section et au maximum deux, parce que, sans cela, les autres sections restent trop longtemps inoccupées, ce que l'on doit toujours éviter.

Afin de pouvoir donner l'enseignement théorique, procéder aux exercices préparatoires pratiques pour l'exploitation des boulangeries et des boucheries de campagne et passer ensuite à l'exploitation elle-même avec le bon résultat désiré, en y employant le moins de temps possible, il faut pour une école de recrues d'environ 130 à 140 hommes, le matériel d'instruction ci-après :

- a) 8 à 12 fours ;
- b) 4 à 6 chariots d'outillage.

Il y aurait donc lieu de se procurer :

1. pour une compagnie d'administration, 16 fours (4 garnitures) ;
2. comme matériel d'école, pour le moment, 2 chariots à outils.

Les tentes nécessaires pour l'instruction sont encore disponibles.

H. *Matériel de corps en général.*

1. Achat de couvertures pour la troupe	fr. 100,000
2. » » pièces de position	» 500,000
3. Fers à cheval avec outillage	» 100,000
4. Chariots pour l'éclairage électrique	» 15,000

Fortifications nationales.

5. Achat de mortiers cuirassés de 12 cm. avec couverture et affût	fr. 12,000
6. Achat d'un canon de 5. ₃ cm. à tir rapide	» 4,500
Total matériel de corps en général	fr. 781,500

Ad 1. A la fin de 1888, nous aurons une provision de 65,000 couvertures pour la troupe. Comme nous l'avons dit l'année passée, il en faut 80,000 pour l'infanterie d'élite seulement. Puisque les Chambres ont trouvé utile, à l'occasion des débats sur le budget du matériel de guerre en 1887, de parfaire l'approvisionnement en deux ans, nous inscrivons au budget actuel le restant de la fourniture nécessaire, soit donc 15,000 couvertures. De cette façon, l'approvisionnement de l'infanterie d'élite sera au complet, aussi longtemps qu'on n'aura pas en vue un effectif plus élevé que 760 hommes par bataillon.

Ad 2. Comme auparavant. Avec les crédits alloués jusqu'à 1888 inclusivement, on aura pu se pourvoir du matériel nécessaire pour armer 4 $\frac{2}{3}$ divisions d'artillerie de position, y compris les pièces de 8 cm. pour une 6^{me} et 7^{me} division. Mais, comme il n'était pas pratique de n'équiper qu'imparfaitement la 5^{me} division, nous avons déjà dû faire usage de l'autorisation que vous avez donnée et entamer le crédit de 1889 pour parfaire le dernier tiers de cette division.

Il ne s'agit donc plus que de l'équipement de la 6^{me} et de la 7^{me} division, pour lequel nous n'avons encore, jusqu'ici, que les pièces de 8.₄ cm.

Avec deux crédits semblables à ceux que vous nous avez accordés jusqu'ici, nous espérons pouvoir compléter entièrement toute notre nouvelle artillerie de position. Aussi avons-nous l'intention de commander tout le matériel qui manque encore, livrable en 1888 et 1889 et de prélever, par un acompte sur la caisse fédérale, les fonds qui seront nécessaires, dans l'idée que cet acompte sera couvert par le crédit que vous voudrez bien nous allouer dans ce but au budget de 1890, que nous vous soumettrons déjà au milieu de l'année 1889.

Nous vous prions d'accorder votre approbation à ce mode de procéder.

Ad 3. Ainsi que nous l'avons déjà fait ressortir au chapitre relatif à la cavalerie, le ferrage à froid a donné des résultats si avantageux que la commission respective a proposé de l'introduire généralement dans toute l'armée. L'approvisionnement de fers que nous avions jusqu'ici était aussi insuffisant pour une mise sur pied de longue durée. Nous aurions donc été obligés, lors même qu'on n'aurait pas adopté le nouveau système de ferrage, de faire des achats importants, et nous pensons profiter de l'occasion de ces achats pour introduire une amélioration dans le système de ferrage. Il y a lieu de

faire encore observer ici que les frais d'acquisition de ce nouveau genre de fers ne sont pas plus élevés que pour l'ancien système.

Ad 4, 5 et 6. En partie pour des études, en partie pour l'instruction des recrues de l'artillerie de forteresse, en partie aussi, au moins en ce qui concerne les pièces, pour l'essai de la nouvelle munition par la fabrique de munition à Thoune, nous nous voyons obligés de procurer à la place de Thoune un chariot pour l'éclairage électrique, un mortier cuirassé et un canon de 53 mm. à tir rapide. Il nous semble juste de ne pas grever de telles dépenses le crédit pour les fortifications nationales, et nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir, en inscrivant au présent budget les crédits nécessaires, nous permettre de rembourser les dépenses déjà faites en partie de ce chef.

J. Amélioration du matériel existant . . fr. 10,000

Ce crédit est nécessaire pour améliorer le matériel de toute nature.

RÉCAPITULATION

	Projet pour 1889.	Budget de 1888
	Fr.	Fr.
D. II. D. a) Habillement	632,700	17,000
D. II. D. b) Armement et équipement . . .	1,451,248	1,069,053
D. II. E. (F) Indemnités d'équipement . . .	171,770	186,210
D. II. H. Matériel de guerre :		
A. Etats-majors . . . fr. 12,600		6,200
B. Infanterie . . . » 79,000		115,520
C. Cavalerie . . . » 33,710		36,420
D. Artillerie . . . » 289,690		335,968
E. Génie . . . » 143,600		23,500
F. Sanitaire . . . » 198,400		105,180
G. Administration . . » 70,200		52,800
H. Matériel de corps en général. . . » 781,500		1,071,120
J. Amélioration du matériel existant . . » 10,000		12,000
K. Mobilisation . . » —		4,000
	1,618,700	
Total	3,574,388	3,034,971

Comparativement au budget de 1888, l'augmentation des dépenses pour l'acquisition de matériel de guerre provient de l'achat considérable de vestons d'exercice prévu pour l'infanterie au chiffre rond de 300,000 francs ; ces achats devront se continuer aussi en 1890 et 1891.

Du reste, nous ne voulons pas négliger de vous faire remarquer que, par la suppression des dépenses pour articles d'hiver, pour couvertures de bivouac et pour d'autres acquisitions faites une fois

pour toutes, le budget pour 1890 sera dégrevé d'une somme supérieure à 550,000 francs ; d'autre part, les crédits successifs de 500,000 francs par an pour le matériel de position disparaîtront en grande partie à dater de 1891, et les sommes qui y étaient affectées seront libres et pourront trouver une autre destination.

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 29 mai 1888.

Au nom du Conseil fédéral suisse (signatures).

Arrêté fédéral allouant les crédits nécessaires pour acquisition de matériel de guerre en 1889.

L'assemblé fédérale de la Confédération suisse, vu le message du conseil fédéral du 29 mai 1888, arrête :

Les crédits ci-après sont accordés pour acquisition de matériel de guerre ; ces crédits représentent une partie du budget général de 1889 et doivent y être réintégrés lorsque le projet en sera présenté au mois de décembre prochain, savoir :

D. II. D. a)	Habillement	fr. 632,700
D. II. D. b)	Armement et équipement	» 1,151,218
D. II. F.	Indemnités d'équipement	» 171,770
D. II. H.	Matériel de guerre, nouvelles acquisitions, artillerie de position, etc.	» 1,618,700
		<hr/>
	Total fr.	3,574,388

Observations. C'est avec étonnement qu'on a constaté que ces demandes de crédit ne comprenaient encore rien en faveur du nouveau fusil à calibre réduit, et qu'ainsi nous risquons d'être devancés par la plupart de nos voisins.

Cet article étant un acte officiel, nos lecteurs comprendront que nous ne nous soyons permis aucune correction de style, et ayons respecté, jusque dans ses passages les plus ardu斯, le français fédéral dans lequel il a été traduit. *Réd.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le département militaire a désigné les officiers de recrutement pour 1889 : I^{re} division, colonel de Cocatrix ; II^a division, pour Neuchâtel et le Jura bernois, M. le colonel Sacc ; pour Fribourg, M. le colonel Techtermann.

Sont désignés comme experts pédagogiques : M. Scherf, instituteur à Neuchâtel, pour Vaud ; M. Perriard, instituteur à Cormerod, pour Neuchâtel ; M. Elsener, à Berne, pour le Jura bernois.